## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

## 1<sup>ère</sup> REUNION DE 2007

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2007

CG 07/1<sup>ère</sup>/I-17

## REMISES GRACIEUSES

J'ai été saisi de requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances départementales.

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je soumets à votre approbation une liste de titres de recette, émis pour la plupart sur les précédents exercices et relevant d'une procédure de remise gracieuse, pour un montant total de 2 955,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents sur l'article 673 sous-fonction 551, du budget primitif de 2007.

• •

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

 Décide la remise gracieuse de diverses créances départementales, pour un montant total de 2 955 €:

Titres de recettes

IMPUTATION BUDGETAIRE	ANNEE	N° DE TITRE	RESTE A ENCAISSER
7513.551 (M52)	2006	4174	433,89€
	2003	3631	414,72€
	2003	5087	2 106,24€
	Sous-total		2 954,85 €
	Sous-total arrondi		2 955,00 €
	TOTAL GENERAL		2 955,00 €

 Inscrit les crédits équivalents sur l'article 673, sous-fonction 551 du budget primitif 2007.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,